



Litige maison de la literie

Par **bruno leger**, le **16/09/2018** à **09:53**

je commande un matelas chez maison de la literie article en promo le matelas +le sommier - 40% (affiche en magasin)je fait faire un bon de commande pour cette article. le lendemain je décide de ne plus prendre le sommier mais toujours le matelas et sur le bon de commande le prix promo indiquer est sur le matelas et non le sommier donc je demande a payer le prix promo du matelas, mais cela m'ai refuser en me disent que la promo est sur l'ensemble et indiquée sur l'affichage (mais pas sur le bon de commende) donc que dois je faire car le bon de commende est notifier ainsi: 1 matelas 160x200 2074 euros-40% prix 1244 euros
1 sommier 16x200 prix 532 euros j'ai verser 500 euros d'acompte et je demande de payer le prix du matelas en promo a savoir 1244 euros - 500 euros = 744 euros ais je le droit de payer ce qui est notifier juste sur le bon de commende
Merci de me répondre